

Des investissements de voiries sont prévus à hauteur de 36.000€ (pour une subvention de 18.000€) ainsi que des travaux de restauration de l'intérieur de l'église (48.000€), de la façade sud de l'auberge et des travaux de mise aux normes de la réserve sèche de l'auberge.

Des reliquats de travaux de voiries des années précédentes sont encore présents au budget afin d'obtenir le versement de l'intégralité des subventions correspondantes.

Le renouvellement du parc de véhicule est également prévu:

l'ensemble des véhicules serait remplacé par un seul 4x4 utilitaire qui permettrait de remplir la majorité des tâches demandées aux véhicules communaux, voire même effectuer de petits travaux. Une somme de 50.000€ est allouée à cet achat pour être certain d'être au-dessus du prix que coûtera ce véhicule. Cette opération permettrait également d'économiser des coûts d'entretien et d'assurances.

Des travaux sont prévus pour l'extension de la mairie. Comme le personnel et les élus trouvent les locaux actuels très pratiques, on pourrait faire construire une salle de conseil à côté de ceux-ci et transformer l'ancienne mairie en appartements à louer qui seraient intégrés au cœur de village, les recettes de la Mairie s'en trouveraient ainsi améliorés. On attend des études supplémentaires du bureau d'étude pour identifier une solution en adéquation avec nos besoins.

Les travaux dans la salle en sous-sol de la mairie actuelle sont en cours. Cette salle était initialement prévue pour accueillir une salle de conseil temporaire. Du fait de l'ouverture de la seconde classe, elle servira également de classe/réfectoire. Le jour où elle ne devra plus jouer ces rôles, cette pièce pourra facilement être transformée en appartement à louer car le chauffage a été compartimenté dans cette optique. Dans le budget investissement 2009, il y a également 13.000€ prévus spécifiquement pour l'école afin d'adapter les infrastructures à une nouvelle classe.

Les dépenses seront dorénavant ventilées par projet afin de mieux identifier le coût des actions lancées par la mairie.

Au niveau fonctionnement (dépenses d'exploitation), l'ouverture de la deuxième classe et d'une garderie en Juillet va engendrer environ, 39.000€ de coûts supplémentaires par rapport aux dépenses actuelles.

Le nombre d'enfants prévus pour la rentrée ne permettait plus de continuer à fonctionner avec une seule classe: il y a déjà 35 enfants inscrits (et 4 supplémentaires pourraient s'inscrire encore).

Le sur coût sera financé de la manière suivante.

- Une participation plus importante sera demandée aux parents pour la restauration scolaire;
- l'agrément de la garderie par la CAF donnera lieu à une subvention pour la mairie ;
- des économies sur les assurances et l'entretien des véhicules seront réalisées (un seul véhicule à assurer plutôt que trois)
- les abonnements sur des compteurs d'électricité seront renégociés;
- une augmentation des taxes locales de 0,9 points pour la taxe d'habitation, 0,55 points pour la taxe foncière (bâti) et de 1,22 points de la taxe foncière (non bâti) sera effectuée ; les taux n'ayant pas évolués depuis au minimum plus de 9 ans.

M. RUBINO demande si cela correspond à des sommes importantes :

M. HUGUES répond que les recettes totales liées au taxe n'augmenteront seulement que de 4.000€, cette somme sera bien évidemment répartie sur l'ensemble des foyers fiscaux des Caussois pour absorber une petite partie des dépenses supplémentaires engendrées par la deuxième classe. A terme, de futurs loyers d'appartements devraient également pouvoir être utilisés à cette fin.

M. HUGUES souligne également que, du fait de la crise actuelle, une baisse des recettes sur les droits de mutation lors des ventes de terrains et d'habitations est à prévoir; il faut donc l'anticiper.

04/03/2009 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil approuve le budget général de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 915.145,30€ ; fonctionnement : 680.795,38€.

Vote **OUI : 10 voix.**

05/03/2009 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil décide de modifier le taux des taxes communales comme suit:

- Taxe d'habitation : 18,90%
- Taxe foncière (bâti) : 13,76%
- Taxe foncière (non bâti) : 26,00%

Mme CLEMENT dit son opposition de principe à toute augmentation d'impôts, mais elle vote néanmoins en faveur de celle-ci car elle est destinée à l'école.

Vote OUI : 10 voix.

Les dépenses effectives d'investissement en 2008 pour l'eau s'élèvent à 114.000€ avant réception des subventions, dont 83.000€ pour le bassin Castel, 11.000€ pour le schéma directeur, 6.700€ pour l'étude du périmètre de protection des sources, 9.000€ pour la borne monétique et 2.000€ pour le déplacement d'une borne à incendie. A ce jour, seuls 6.000€ de subventions ont été reçus pour ces travaux; le reste nous sera versé en 2009.

Au final, la quote-part communale moyenne (2001-2008) pour ces travaux est de 30%.

Les recettes liées à l'eau ont été moindres que prévues en 2008 du fait de l'impossibilité de relever les compteurs fin novembre du fait de la neige. Les facturations de 2009 rattraperont ce retard, sans qu'il ait été procédé à une augmentation des tarifs.

Pour le vote du budget de l'eau 2008, Mme le Maire sort de nouveau de la pièce.

06/03/2009 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET DE L'EAU

Le Conseil approuve le Compte Administratif 2008 du budget de l'eau présenté par le rapporteur, fonctionnement (excédentaire de 100.548,39€) et investissement (excédentaire de 59.619,35€).

Vote OUI : 8 voix. ABSTENTION : 2 voix (Mme le Maire et Mme BIONDO).

07/03/2009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 : BUDGET DE L'EAU

Le conseil donne quitus à la trésorerie pour le budget de l'eau 2007. Il déclare que le compte de gestion du budget de l'eau n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote OUI : 8 voix. ABSTENTION : 2 voix (Mme le Maire et Mme BIONDO).

08/03/2009 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008

Aucun transfert d'affectation n'est effectué pour le budget de l'eau. Les résultats sont affectés en excédents de fonctionnement.

Vote OUI : 8 voix. ABSTENTION : 2 voix (Mme le Maire et Mme BIONDO).

Mme le Maire revient dans la salle.

M. HUGUES détaille les investissements prévus en 2009 pour le budget de l'eau.

Une somme de 147.000€ doit encore être réglée pour le bassin Castel (156.000€ de subvention doivent encore être reçus). Des investissements sont également prévus pour les bornes incendies. Le changement de la plomberie (au plomb) du quartier des Glairettes est mis au budget car ce sera un jour inévitable.

09/03/2009 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE L'EAU

Le Conseil approuve le budget de l'eau de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 429.195,35€ ; fonctionnement : 202.751,39€.

Vote OUI : 10 voix.

Mme le Maire reprend la présidence du conseil pour les délibérations suivantes.

10/03/2009 RECUPERATION ANTICIPEE DE LA TVA

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé que les collectivités locales pourront bénéficier en 2009 d'un remboursement de la TVA sur les investissements de N-2 (2007) comme habituellement, mais également de N-1 (2008) à condition d'avoir un investissement effectif en 2009 supérieur à la moyenne des investissements de la commune sur les années 2004-2007. Dans ce cas, le remboursement de la TVA s'effectuera par la suite toujours dans l'année suivante et non plus après deux ans de décalage. Pour ce faire, il faut passer une convention avec l'état avant le 15 mai 2009. Cette mesure permettra à la mairie de financer plus facilement ses projets d'investissement. Au cas où l'augmentation (ne fut-ce que d'un euro) des investissements 2009 ne serait pas réalisée, la situation actuelle de remboursement à N-2 serait maintenue à l'avenir. Le Conseil vote pour autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Vote OUI : 10 voix.

11/03/2009 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par la délibération 15/04/2008, le Conseil avait autorisé Mme le Maire à ester en justice au nom de la commune. Cette autorisation doit être étendue pour l'affaire Rastorgueff contre la municipalité. Cette affaire concerne une construction illicite d'il y a plus de dix ans qui a été démolie après des années de procédure en 2008. Aussi, M. Rastorgueff devait des sommes très importantes d'astreintes à la mairie ordonnées par le tribunal, sommes qui s'accumulaient tous les ans dans la partie recettes prévues du budget, ce qui faisait perdre de la lisibilité au-dit budget car elles n'étaient jamais réglées (500.000€ en tout pour les astreintes Venon et Rastorgueff). Comme ces créances étaient irrécouvrables, la mairie a obtenu de pouvoir les annuler. Maintenant, M. Rastorgueff, qui en 2007 avait fait une demande de permis de construire de régularisation de sa construction en arguant qu'il allait y élever des chèvres, porte plainte au tribunal administratif contre la mairie pour le rejet de ce permis. La mairie n'avait pas retenu cet argument car M. Rastorgueff n'était pas inscrit comme exploitant agricole. Malgré le geste que la mairie a fait en sa faveur (l'annulation des astreintes), il se retourne maintenant contre elle. L'affaire a été renvoyée au 9 avril. Le Conseil autorise Mme le Maire à ester en justice.

Vote OUI : 10 voix.

12/03/2009 MATERIEL RELATIF A L'OUVERTURE DE CLASSE

Comme dit précédemment, une deuxième classe s'ouvrira à la rentrée à Caussols du fait du passage du nombre d'élèves de 26 à au moins 35. L'instituteur a fait une demande de matériels pour cette nouvelle classe: tables, chaises, tableaux et surtout des couchages pour les Petites Sections qui doivent faire la sieste l'après-midi. Le devis établi se monte à 2472€ H.T.. Le Conseil autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subventions en DGE pour ces matériels.

Vote OUI : 10 voix.

13/03/2009 OUVRANTS DE LA CLASSE MATERNELLE

L'actuelle classe maternelle, qui servira notamment de dortoir à partir de l'année prochaine, est dotée d'une baie vitrée à double vantaux très lourde sur sa façade sud. Le ventail mobile est tellement lourd qu'il est difficile à manipuler par les ATSEMs et qu'il a déjà fallu remplacer les roulettes à plusieurs reprises. Aussi sa vitre s'est fendue il y a un an et demi. Elle a été remplacée à l'époque en faisant jouer l'assurance. Récemment, elle s'est de nouveau fendue au même endroit, ce qui est le signe d'un problème structurel. A l'occasion de l'ouverture de la classe, Mme le Maire propose de remplacer cette baie par deux vantaux fixes et deux vantaux coulissants en gardant le cadre fixe actuel. De plus, la porte d'accès handicapé sur la façade nord n'ouvre plus du tout et il faut donc la remplacer par une porte à ouverture automatique pour qu'elle soit conforme aux normes de sécurité. Un devis de 4012,01€ H.T. a été obtenu pour le tout. Mme le Maire demande l'autorisation de formuler les demandes de subvention auprès du Conseil Général.

Vote OUI : 10 voix.

14/03/2009 ENTRETIEN DE LA FORÊT COMMUNALE PAR L'ONF

L'ONF a fourni un devis de 2350€ H.T. pour l'éclaircissement de la forêt, la coupe de bois mort et la plantation de feuillus. Egalement, l'ONF propose un devis de 2400€ H.T. pour la déviation de la piste forestière qui débouche dans la propriété de M. Prins, afin de la faire sortir directement sur la RD12. Cette piste pourrait être utilisée dans le cadre d'un futur circuit équestre sur la commune. M. LAFOSSÉ demande si ces frais ne peuvent être reportés à l'année prochaine au vu des nombreux frais de cette année. Mme le Maire répond qu'un tel report n'apporterait pas de facilité supplémentaire au budget. Mme le Maire demande l'autorisation de formuler les demandes de subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux.

Vote OUI : 10 voix

La délibération 15/03/2009 a été annulée. Celle-ci concernait le choix pour un an d'un bureau d'étude pour la constitution de cahiers des charges pour les petits travaux (les gros travaux passent par le SIVOM qui désigne lui-même les bureaux d'étude). Aucun bureau d'étude n'a encore répondu à l'appel de Mme le Maire.

16/03/2009 HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

La Trésorerie du Bar-sur-Loup demande que le Conseil passe une délibération permanente pour le paiement des heures supplémentaires. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les pièces comptables relatives aux heures supplémentaires.

Vote OUI : 10 voix

17/03/2009 REVERSEMENT CLET

Le Conseil accepte le reversement de 9712€ attribués par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la CASA.

Vote OUI : 10 voix

18/03/2009 VOTE D'UNE MOTION AMF

L'Association des Maires de France des Alpes-Maritimes demande aux mairies du département de voter une motion de demande de modification de la législation qui fait que les municipalités doivent financer la sécurisation face aux phénomènes naturels des voies qui les traversent. Quand un éboulement ou glissement de terrain obstrue une autoroute ou une voie de chemin de fer, les communes concernées se trouvent confrontées à des frais démesurés. L'AMF demande que ce soient les exploitants qui soient chargés de sécuriser les abords de leurs infrastructures. M. GROGNARD demande si une telle modification ne va pas empêcher les communes de se retourner, pour les abords des chemins communaux, contre les propriétaires privés de terrains d'où un éboulement serait issu. Mme le Maire répond que ce sont les assurances des particuliers qui financent ce genre de réparation et que c'est une proposition visant plus spécifiquement les autoroutes et les voies de chemin de fer. Le Conseil vote cette motion.

Vote OUI : 10 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Comme nous l'avons dit précédemment, la mairie va vendre ses véhicules qui sont obsolètes. Il reste à s'assurer de la procédure à suivre pour une telle vente. Une délibération à ce sujet sera passée prochainement.
- Mme le Maire présente le nouveau service de Transport à la Demande de la CASA IciLà. Ce service de transport collectif peut venir chercher les Caussolois à condition qu'ils aient appelé le central au moins 2h auparavant. IciLà descendra alors ses passagers jusqu'à l'endroit le plus proche où une correspondance Envibus peut être prise. Le tarif du trajet est de 1€, et le ticket est valable 3h sur tout le réseau Envibus; le retour est autorisé avec ce même billet si celui-ci est effectué dans les délais.
- Les travaux dans la salle de classe/conseil temporaire avancent rapidement. Le prochain conseil pourrait y avoir lieu.
- La restauration scolaire s'effectuera dans le fond de la nouvelle pièce, derrière une séparation. C'est la Bastide Saint-Louis qui apportera les repas chauds.
- La Commission Communale des Impôts Directs, qui a été désignée par le Conseil, se réunira le 3 avril. Depuis 2001, cette commission a fait remonter des informations sur le mauvais classement ou le non renseignements de certaines habitations dans le rôle des impôts locaux, afin d'assurer le paiement équitable de l'impôt par tous les Caussolois. Malheureusement, le service des impôts, qui est assez efficace pour recenser les nouvelles habitations, a peu utilisé les informations fournies par la commission.
- La charte du Parc Naturel Régional devrait être achevée d'ici la fin de l'année afin de donner les meilleures chances au projet d'être accepté par le Conseil Régional; il y a en effet deux projets concurrents dans la région. Dans ce but, de nombreuses réunions cantonales ont déjà eu lieu et, le 13 mars, des commissions et sous-commissions ont été désignées pour l'élaboration de la charte. La parc devrait aider l'agriculture et l'artisanat mais ne veut pas créer des flux trop importants dans l'arrière-pays afin de préserver l'environnement. Une réunion aura lieu le 2 avril à l'observatoire au sujet de l'éclaircissement du ciel.
- Plusieurs projets de fermes photovoltaïques ont été présentés à la commune. Le Conseil estime que cela ne convient pas trop à l'environnement préservé du plateau (Natura 2000, site inscrit).
- Maintenant que le temps le permet, les trous des voies communales seront rebouchés avec de l'enrobé dans le courant de la semaine du 7 avril. Le rebouchage définitif sera effectué plus tard dans la saison.
- L'antenne de téléphonie mobile fonctionne toujours sur groupe électrogène. Elle permet maintenant le fonctionnement des réseaux SFR et Orange.
- Mme le Maire a participé cette semaine à l'inauguration de l'usine d'incinération d'Antibes. Celle-ci élimine l'ensemble des ordures ménagères de la CASA (16 communes). Elle est aux normes européennes et devrait le rester pendant au moins 10 ans. L'électricité qui y est produite la rend autonome et permet d'alimenter 10.000 foyers. Le mâchefer qui en ressort est enfoui; il ne peut être utilisé sur les routes du département car les sols de la région ne le permettent pas.

- M. ONDULATI annonce que le Comité des Fêtes organise un concert le 16 mai. Le groupe invité joue des morceaux des Pink Floyd. Le 18 avril aura lieu le repas belge dans la salle de la mairie: apéritif, moules frites et tarte au riz macarons (spécialité de la ville de Liège).
- Un mariage aura lieu samedi matin à 11h, celui de M. Patriarche et Melle Michaux. Quatre ou cinq mariages et deux baptêmes civils sont prévus cette année.
- M. HUGUES rappelle que le secrétariat de la mairie comporte deux employées, dont une comptable. Cette dernière, Valérie, s'en va au début du mois d'avril car son contrat arrive à échéance et la mairie ne peut lui en proposer un autre qui lui convienne. Une recherche tous azimuts a été menée pour pourvoir ce poste; plusieurs personnes ont été contactées. Malheureusement, le poste de comptable est sous-côté dans l'administration; de plus la législation interdit à la mairie de défrayer les déplacements entre le domicile et le lieu de travail et ne permet pas d'attribuer de primes importantes. La rémunération est donc trop faible pour faire venir une personne extérieure à la commune. Une Caussoloise a fait un essai au début de la semaine pour aider la commune, mais elle s'est rendu compte au bout de deux jours qu'elle ne pourrait assumer cette tâche. M. HUGUES propose donc une solution de secours qui ne lui convient pas, mais qui permet de dépanner: sa fille Laetitia va effectuer un intérim dans l'urgence pour ce poste à mi-temps.

Le Conseil se termine à 22h30.